

Nouméa, le 10 JAN. 2017

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par

N° 11646-2016/1-
ISP/DENV

Le Directeur

à

Monsieur Patrick DEVAUD
BP 66
98812 BOULOUPARIS

Objet : visite d'inspection de votre installation située à Ouitchambo, en date
du 23 décembre 2016

Pièce jointe : compte rendu de la visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte rendu de la visite d'inspection qui a
été réalisée le 23 décembre sur votre installation d'élevage de porcs situé à Ouitchambo,
commune de Boulouparis.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et
satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud,
vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Jean-Marie LAFOND